

Junglinster, le 6 mai 2022

CONCERNE:

AVIS DU PUBLIC CONCERNANT LES ENQUÊTES DE COMMODO ET
INCOMMODO – Classe 1
Relative à la Modification des installations à Eschweiler, 19, rue de Gonderange
Pour le compte de la société Laiterie EKABE s.a.

Réclamation

Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Junglinster,
Messieurs les Echevins,
Mesdames, Messieurs,

Commune de Junglinster
12, rue de Bourglinster
L-6112 JUNGLINSTER

Par la présente, après consultation des dossiers et plans relatifs à l'enquête Commodo/Incommodo citée ci-dessus, nous, les soussignées, marquons notre opposition formelle par rapport à certains éléments des modifications des installations au site de la société EKABE à Eschweiler, à savoir :

En constatant que les modifications demandées portent majoritairement sur le remplacement de l'ancienne chaudière et réservoir aérien de fuel lourd par une chaudière à vapeur fonctionnant au gaz naturel, notre réclamation porte sur les points suivants:

- 1) l'augmentation de la capacité de production de produits laitiers à 120.000 t de lait cru par an
- 2) la modification des horaires de chargement et de déchargement 24h/24h

ARGUMENTAIRE :

- Le site Laiterie EKABE est situé en proximité des maisons d'habitations de l'agglomération d'Eschweiler et d'une zone de protection d'intérêt national, au sein du site forestier Kummerbësch. Les nombreux camions et poids-lourds qui abordent le site pour des chargements et déchargements, se fait exclusivement via le CR132, en passant par les chemins locaux des villages d'Eschweiler, de Beidweiler, de Gonderange, de Junglinster, de Rodembourg et/ou d'autres petites agglomérations avoisinantes.

- Avec les capacités de production et les horaires de chargement/déchargement actuels, les habitants de ces villages souffrent déjà des conséquences des passages permanents de poids-lourds et des situations de circulation et de chargement/déchargement autour du site EKABE : nuisances sonores (bruits de moteurs divers, ultrasons...), dangers de sécurité routière (passages piétons et trottoirs), dégâts matériels causés par des véhicules trop larges pour passer par des petites agglomérations. Les conséquences en sont une réelle perte de qualité de vie, allant de pair avec un sentiment d'insécurité et des problèmes de santé attestés.

Avec l'augmentation des capacités de production et des horaires allant à 24h/24h cette situation actuellement déjà difficile ne va que s'empirer, jusqu'à devenir potentiellement insupportable pour les habitants.

Dans le dossier de l'enquête Commodo/Incommodo établi par LuxConsult, certains points problématiques sont relevés, sans pourtant les quantifier, respectivement sans projection détaillée dans l'avenir :

- Concernant : Rejets atmosphériques (point 4.4.)

Citation du dossier : « Les activités du site engendrent des rejets atmosphériques provenant de l'utilisation de véhicules fonctionnant au gasoil (engins de manutentions, camions, voitures) circulant sur le site.

Des émissions sont également possibles en provenance du groupe électrogène au gasoil.

Les rejets atmosphériques correspondent principalement à des poussières, du CO₂, du CO et des NOX. »

Réclamation : Alors que l'enquête admet ces rejets atmosphériques sur le site tel qu'il est en exploitation aujourd'hui, il omet de les quantifier de manière précise, respectivement d'apporter des projections dans l'avenir.

Avec l'augmentation de la production et des opérations de chargements et de déchargements, les rejets atmosphériques vont s'accroître de manière significative, avec des répercussions certaines et néfastes pour l'environnement, pour le climat et les habitants du village avoisinant – ceci à des dimensions inconnues.

- Concernant : Lutte contre le bruit (point 2.7. page 24)

Nous constatons que ce point est relevé dans le dossier, mais de manière incomplète :

En effet, la nuisance sonore causée par le site en exploitation et par les nombreux poids-lourds et camions circulant vers le site et sur le site, ne retrouve pas de considération ni d'analyse sérieuse dans ce chapitre. Ceci ne peut qu'être considéré comme un affront par les habitants des environs qui se battent depuis des années contre ces nuisances sonores et les conséquences y relatives sur leur qualité de vie.

Réclamation : L'enquête est incomplète à ce point et ne tient pas compte de la majorité des sources de nuisances sonores et de bruits potentiels liées au site tel qu'il est en exploitation à l'heure actuelle. Sans parler du fait que toute projection pour l'exploitation future fait complètement défaut.

Sachant que de nouvelles méthodes analytiques et techniques existent pour déterminer les nuisances sonores, non seulement à la source, mais aussi en tenant compte des ultrasons et des sons réverbérés, nous suggérons d'en tenir compte pour l'enquête en question.

Dans notre intérêt commun, et pour la suite de l'enquête en question, nous vous demandons d'écarter les deux points de modifications du dossier, à savoir :

- 1) l'augmentation de la capacité de production de produits laitiers à 120.000t de lait cru par an
- 2) la modification des horaires de chargement et de déchargement 24h/24h

Dans l'espoir d'une suite favorable à nos objections, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.



Signé pour la fraction Déi Gréng Jonglënster au Conseil Communal Junglinster
Au nom de la section locale Déi Gréng Jonglënster

Michèle Goedert

Anne Schroeder